

"L'Europe est comme ça" dans Le Monde (24 mars 1987)

Légende: Le 24 mars 1987, le quotidien français Le Monde réfléchit sur la nature même du futur marché unique européen et évoque les limites d'une unification forcée de l'Europe.

Source: Le Monde. 24.03.1987. Paris: Le Monde.

Copyright: (c) Le Monde

URL: [http://www.cvce.eu/obj/"1_europe_est_comme_ca"_dans_le_monde_24_mars_1987-fr-ceadf9ab-8091-4b3d-a7d3-ea57d7220b4b.html](http://www.cvce.eu/obj/)

Date de dernière mise à jour: 20/09/2012

L'Europe est comme ça

Dans toute la mesure où l'ambition de constituer un grand espace économique unifié en Europe s'inspire de l'idée qu'il convient de créer de ce côté-ci de l'Atlantique l'équivalent du vaste marché américain, la question se pose de savoir si les nombreux obstacles qui s'opposent à cette entreprise doivent tous être considérés comme indésirables. Autrement dit, faut-il, dans tous les cas, n'y voir que les difficultés que les âmes bien nées d'Europe se doivent de surmonter, ou bien faut-il leur accorder le bénéfice du doute ?

Dans ce dernier cas, beaucoup de choses qu'on est tenté de qualifier d' "empêchements" pourraient faire figure, jusqu'à preuve du contraire, d'habitudes de vie, de traditions, de manières d'être sociales, qui méritent aussi, moyennant peut-être adaptation au cadre élargi de la Communauté, d'être conservées ? Au risque de tomber dans un certain romantisme régionaliste, on pourrait aller jusqu'à se demander si, dans les éléments de différenciation, il ne faut pas voir des objets sur lesquels portera la concurrence, plutôt des causes de cloisonnement.

En cette période marquée par le trentième anniversaire de la signature à Rome des traités novateurs instituant la Communauté économique européenne (Marché commun) et l'EURATOM qui ont donné (en tout cas le premier nommé) toute son ampleur à l'oeuvre commencée en 1950 par la CECA (Communauté charbon acier), les comparaisons entre les génies respectifs de l'Amérique et de l'Europe reflorissent. Encore que la mode soit plutôt d'insister sur les vertus du premier et à se demander si le second a encore sa place dans le monde moderne face à la concurrence des Etats-Unis et du Japon, deux pays, soit dit en passant, si différents l'un de l'autre que, si d'aventure on se mettait dans la tête de vouloir les imiter simultanément, on voit mal comment on s'y prendrait.

Parmi les choses que dépouillait l'immigrant pour devenir Américain, il y a eu, jusqu'à une époque récente en tout cas, sa langue maternelle, sauf, bien sûr, s'il venait des îles Britanniques. Ce sacrifice faisait en quelque sorte partie des épreuves à travers lesquelles il était invité (par la contrainte sociale) à passer pour acquérir ce "plus" que constituait l'acquisition d'une nationalité nouvelle sur le Nouveau Monde. Pendant que s'opérait de l'autre côté de l'Atlantique cette extraordinaire expérience d'unification linguistique qui n'a peut-être pas son équivalent par le nombre de gens impliqués, depuis l'Empire romain, une évolution inverse se produisait sur le Vieux Continent.

Pour des millions d'Européens, le "plus" a consisté, à partir de la deuxième moitié du dix-neuvième siècle, à retrouver avec leur nationalité de lointaine origine le plein usage de leur langue maternelle qu'ils devaient abandonner dès l'école au profit d'une autre devenue " officielle " par suite des vicissitudes de l'histoire. C'est ainsi que les Tchèques ont recommencé à parler tchèque en dehors du cercle étroit de leur famille (partout ailleurs, ils étaient pratiquement obligés de s'exprimer en allemand). Les Roumains de Transylvanie ont recouvré le droit de s'exprimer partout en roumain au lieu d'être contraint de passer par le hongrois ; les Finnois ont reconquis le plein usage du finlandais en partie évincé par le suédois (resté deuxième langue officielle), etc.

Cette renaissance linguistique s'est poursuivie jusqu'à notre époque, y compris dans la partie occidentale de l'Europe. Après la deuxième guerre mondiale, les Flamands de Belgique ont revendiqué, avec la véhémence que l'on sait, et obtenu pour leur idiome la dignité de langue à part entière. Après le retour de la démocratie en Espagne, le catalan a repris ses droits et ses chances.

La Communauté économique européenne compte dix langues officielles (y compris le gaélique). C'est plus qu'un symbole. Il n'est pas douteux que cette multiplicité entraîne des complications, mais celles-ci sont très légères par rapport à la crise peut-être fatale qu'ouvrirait toute tentative de remise en cause. Un service perfectionné de traduction n'est pas un luxe. Il contribue à sa manière à faire de la Communauté autre chose qu'une organisation internationale, type OCDE ou FMI, (pour ne pas parler de l'ONU et de ses dépendances) où les représentants de nombreux pays, y compris des plus grands dotés d'une langue de culture universelle (l'Allemagne par exemple) se voient en fait sinon en droit interdits de l'utiliser. Le général de Gaulle commettait une grande injustice, et tout simplement une erreur, quand il reprochait à l'Europe communautaire son "volapuk" (et cela d'autant plus que les documents émanant de l'administration française

ne sont guère mieux rédigés que ceux de la Commission de Bruxelles).

La tour de Babel bien maîtrisée nous ramènera aux conditions propres à établir un "marché sans frontières" dans l'Europe communautaire, qu'il conviendra, mieux vaut s'en convaincre tout de suite, pour s'en féliciter, d'étendre aux pays restés en dehors d'elle, Suisse, Suède etc. La Commission européenne et, avec elle, plusieurs pays membres, la France en tête, ont pris conscience des dangers et des impossibilités de l'unification forcée. Pendant longtemps, on a raisonné à Bruxelles sur l'hypothèse du tout ou rien, et bien sûr on a eu rien, ou pas grand-chose. L'idée préconçue était de former un grand marché unique à l'américaine impliquant une "harmonisation" poussée des réglementations et législations de toutes sortes.

Outre qu'une telle méthode conduisait tout droit à l'impasse - quinze ans de discussions pour ne pas encore s'entendre, sur une directive définissant le métier de coiffeur, - il n'est pas sûr que la vision apparemment grandiose qui aboutissait à ces petites choses était une bonne idée. L'existence d'un grand marché n'est pas à soi seul la garantie d'une économie forte. Cela est vrai autant aux Etats-Unis qu'ailleurs. Aucune entreprise ne dispose dans le monde d'un marché aussi immense et unifié que General Motors. La crise profonde que traverse le fabricant géant de l'automobile manifeste beaucoup des faiblesses de l'industrie américaine, et de l'incompétence de ses managers (pas tous, évidemment) cités en France complaisamment en exemple par tout un courant de pensée dont les adeptes voient dans les Etats-Unis le capitalisme de leurs rêves.

L'évolution qui se fait jour à Bruxelles, à Paris et dans plusieurs autres capitales de la Communauté, ouvre enfin la porte à des espoirs plus solides de réalisation. Dans la grande affaire déclenchée par la signature de l'Acte unique, la Commission était pourtant mal partie. Elle proposait dans son Livre blanc de 1985 pas moins de trois cents directives. Beaucoup d'entre elles étaient dictées par l'esprit de système, comme nous le dit un haut fonctionnaire européen.

Entre-temps, s'est produit, sous l'influence devenue prépondérante de la Cour de justice de Luxembourg - cette institution est plus que la Commission le moteur de la construction en cours, - un renversement de perspective. Il s'exprime dans des arrêts célèbres, tel celui dit "cassis de Dijon" et, plus récemment, l'arrêt sur la réglementation allemande de la bière. Au lieu de chercher à faire entrer tous les pays dans le même moule, tâche gigantesque et occasion magnifique pour les lobbies d'exercer ad infinitum leur action de retardement, on pose en principe une règle simple qui est celle de la reconnaissance mutuelle. Est réputé pouvoir circuler à travers le territoire couvert par les douze Etats membres, toute marchandise reconnue dans celui où elle est produite comme digne (au regard des exigences de sécurité, de salubrité, etc.) d'être offerte à la consommation.

Selon cette conception, il n'existe plus à la limite qu'un seul obstacle à la libre circulation des produits, des personnes et des capitaux.

C'est le non-respect du droit. A partir du moment où certaines règles en usage dans tous les pays civilisés - et comment imaginer que chacun des Douze n'entre pas dans cette catégorie ? - sont respectées, les Européens ont droit à cette libre circulation. La Commission propose maintenant de pousser plus loin dans cette voie prometteuse. Dans le domaine des marchés publics qui a donné lieu à tant de frustrations, il s'agirait d'ouvrir l'accès aux tribunaux locaux (avec possibilité de recours devant la Cour) aux entreprises étrangères discriminées.

Le grand marché sera d'abord un ordre juridique. Paradoxalement, c'est dans le pays qui doit son renouveau à une telle vision de l'organisation économique et sociale que se manifestent les plus grandes résistances. Les Allemands de l'Ouest qui, au lendemain de la guerre, ont forgé le concept, ô combien fécond, d'économie sociale de marché (sozial-markt-wirtschaft), redoutent aujourd'hui que, à la faveur de la reconnaissance mutuelle, ne déferlent chez eux des produits ne répondant pas aux normes de la qualité allemande. Qu'ils se consolent.

Le nouvel Etat de droit en cours de formation dans la Communauté a ceci de positif et de vivant qu'il ne préjuge pas les conséquences pratiques de ses dispositions. Par exemple, le récent arrêt de la Cour favorisera-t-il effectivement l'importation en Allemagne de bières étrangères ? Si, par hasard, certains

consommateurs allemands ne savaient pas que la réglementation sur la " pureté " de cette boisson était plus sévère pour leurs fabricants qu'en dehors de la République fédérale, la publicité donnée à la décision des juges de Luxembourg ne devrait plus laisser le moindre doute à ce sujet dans leur esprit.

Fabra Paul